



Procès-verbal du Conseil d'établissement de l'École Paul-Émile-Borduas

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES
ÉCOLE PAUL-ÉMILE-BORDUAS
165 rue Forbin-Janson, Mont-St- Hilaire (Québec) J3H 0P2

Procès-verbal de la rencontre du conseil d'établissement de l'école Paul-Émile-Borduas tenue le 10 février 2021 en rencontre virtuelle sur la plateforme Teams.

SONT PRÉSENTS :

Madame Natacha Gagné-Patenaude, parent
Madame Élizabeth L. Lamontagne, parent
Madame Geneviève Martin, parent
Madame Julie Auger, parent
Madame Andréanne Methot-Borduas, enseignante
Monsieur Alexis D'Amours-Belzile, enseignant
Madame Martine Lesage, technicienne au service de garde
Madame Chantal Paquette, représentante soutien
Madame Milena Joa, directrice

SONT ABSENTS :

Madame Frédérique Céré, enseignante
Madame Nathalie Bissonnette, parent

Public : Monsieur Jean-Sébastien Lozeau, parent

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Tous les membres du conseil d'établissement sont présents, la rencontre peut donc avoir lieu. Elle débute à 19h04.

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Milena Joa fait la lecture de l'ordre du jour.

CE-2020-21-13

Il est proposé par Madame Martine Lesage d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du conseil d'établissement. Proposition appuyée par Madame Geneviève Martin.

3.0 PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

La période « question du public » est devancée sur l'ordre du jour afin que Monsieur Lozeau, qui se présente pour un sujet précis, puisse quitter, s'il le désire, une fois la réponse obtenue.

Monsieur Lozeau désire connaître le processus de décision qui a été utilisé afin de retirer le droit aux enfants de souffler dans leur flûte à bec lors des cours de musique.

Madame Milena Joa explique que suite aux demandes reçues de la part de quelques parents se questionnant sur la propagation des gouttelettes en période de pandémie et suite aux vérifications faites, la décision transitoire d'utiliser le doigté muet avait été retenue, car, les conditions permettant de jouer de la flûte n'étaient pas possibles d'être mise en place. En aucun temps le conseil d'établissement n'a été questionné car cette décision ne relevait pas de son mandat.

Afin de donner à Madame Hélène Vachon, enseignante en musique, le temps de trouver une nouvelle forme d'enseignement, il a été convenu que les enfants pratiqueraient le doigté muet sur la flûte à bec uniquement comme cela se pratique depuis des années et dans plusieurs écoles.



Procès-verbal du Conseil d'établissement de l'École Paul-Émile-Borduas

4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 NOVEMBRE 2020

CE-2020-21-14

Il est proposé par Madame Geneviève Martin d'adopter le procès-verbal du 21 octobre 2020. Proposition appuyée par Monsieur Alexis D'Amour-Belzile.

4.1 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Point 5 : Bilan situation COVID-19

Madame Milena Joa nous fait part qu'il y a eu un cas de COVID-19 à l'école la semaine dernière. Il s'agissait d'un adulte. Dans ce contexte, aucune fermeture de classe n'a été nécessaire car selon la DSP, il est considéré comme un risque faible.

Cependant, au moment où la rencontre du conseil d'établissement débutait, il a été confirmé qu'une classe devait fermer suite à une déclaration positive d'un élève. Les autorités font maintenant une surveillance avec les contacts immédiats du cas positif c'est-à-dire avec qui cet enfant marche ou prend l'autobus en plus de la fratrie.

4.2 SIGNATURE DU REGISTRE

Étant donné la situation actuelle, la signature du registre sera faite en deux temps. Madame Natacha Gagné-Patenaude recevra par l'entremise de son garçon le procès-verbal lui permettant de l'initialier et de le signer.

5.0 TUTORAT

Madame Milena Joa explique que le service de tutorat devrait être effectif à partir de ce vendredi. Il sera nécessaire d'effectuer un jumelage entre les tuteurs et les familles. Aucun barème de fréquence minimale ou maximale n'est établi ou exigé. Les séances auront donc lieu selon les besoins de chaque enfant.

Selon les données disponibles concernant les résultats scolaires au 1^{er} bulletin pour le primaire, il est annoncé par le ministère qu'il y a peu d'écart entre le nombre d'échecs de l'an dernier et celui de cette année malgré le contexte de la pandémie.

6.0 SUIVIS MODULES DE JEUX

Madame Milena Joa nous informe que c'est la proposition de la compagnie Techsport qui a été retenue pour le module de jeu. Des modifications au plan proposé pourront être demandées.

7.0 CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022

Point reporté à la prochaine rencontre.



Procès-verbal du Conseil d'établissement de l'École Paul-Émile-Borduas

8.0 NORMES ET MODALITÉS DE L'ÉVALUATION 2021-2022

Point reporté à la prochaine rencontre.

9.0 PRINCIPES D'ENCADREMENT FINANCIERS 2021-2022

Point reporté à la prochaine rencontre.

10.0 RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CA DU CSSP

Tous les membres du CÉ avaient pris connaissance du document « Projet de résolution » à l'égard du Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration. Personne ne demande le vote.

CE-2020-21-15

Il est proposé par Monsieur Alexis D'Amour-Belzile d'adopter le document : « Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration ». Proposition appuyée par Madame Elizabeth L. Lamontagne.

11.0 LETTRE VILLE CIRCULATION

Madame Milena Joa nous informe que la lettre concernant la circulation des voitures aux abords de l'école sera déposée ce soir au conseil municipal.

Il a cependant déjà été confirmé que des dos d'âne seront installés dans les sections du débarcadère par le Centre de services scolaire des Patriotes.

12.0 GRILLE-MATIÈRES 2021-2022

Madame Milena Joa présente la proposition de la grille-matières pour l'année scolaire 2021-2022.

Trente minutes d'éducation physique sont retranchées aux élèves de troisième année afin de leur offrir des minutes supplémentaires en anglais. Ainsi, tout le deuxième cycle bénéficiera du même nombre d'heures d'enseignement en éducation physique et en anglais.

CE-2020-21-16

Il est proposé par Madame Martine Lesage d'approuver la grille-matières 2021-2022 de l'École Paul-Émile Borduas. Proposition appuyée par Madame Julie Auger.

13.0 PAROLE À LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Julie Auger fera parvenir au membre du conseil d'établissement le résumé de la dernière rencontre dès qu'il sera disponible.

14.0 LA VIE À L'ÉCOLE

Madame Milena Joa nous fait part que la majorité des inscriptions sont faites. Elle nous annonce également qu'il est probable que des locaux soient



Procès-verbal du Conseil d'établissement de l'École Paul-Émile-Borduas

disponibles pour l'enseignement de la musique et pour le service de garde l'an prochain.

L'école Paul-Émile Borduas n'a pas été désignée pour être un service de garde d'urgence pour la semaine de relâche. Les familles nécessitant cette aide seront donc dirigées vers l'École Au-Fil-de-l'Eau. Les inscriptions se feront du 19 au 22 février 2021.

La semaine de la persévérance scolaire sera soulignée sous peu. Par contre, vu le contexte de pandémie il s'agira d'une activité en ligne avec Laurent Duvernay-Tardif.

L'école participera à « La grande marche sous zéro » de 5 km dans le cadre du défi Pierre Lavoie.

Du nouveau matériel a été reçu afin de mieux organiser la cour extérieure. On y retrouve, entre autres, un système pour ranger le matériel dédié à chaque classe. Il est souhaité que cette méthode persiste au-delà des mesures sanitaires de la COVID-19.

Des préparatifs sont en cours pour souligner la fête de la St-Valentin.

15.0 LA VIE AU SERVICE DE GARDE

Madame Martine Lesage nous affirme que les dernières journées pédagogiques ont été très occupées.

Elle nous informe également que les inscriptions au service de garde se feront après la semaine de relâche.

16.0 AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet.

17.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CE-2020-21-17

Madame Martine Lesage propose la levée de l'assemblée à 20h11. Proposition appuyée par Madame Julie Auger.

Milena Joa, directrice

Natacha Gagné-Patenaude